Image not found or type unknown

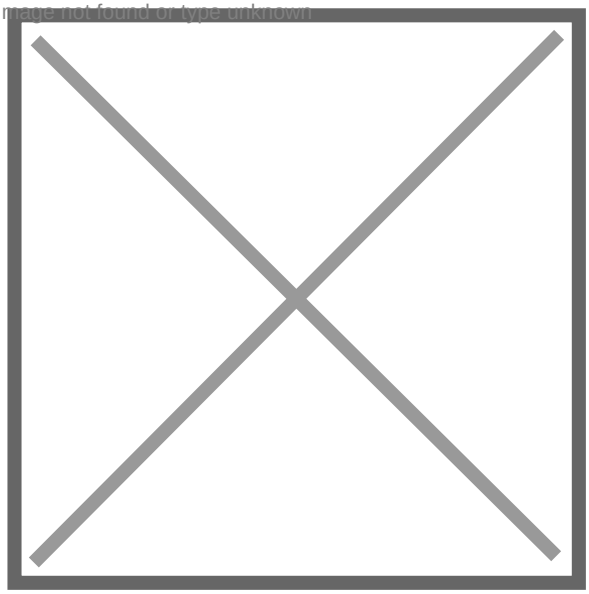

Je souhaite arrêter mon contrat au près de l'école ifdp.

Par **Charleine**, le **18/03/2013** à **16:05**

Bonjour,
Je suis inscrite depuis le mois d'octobre 2012
A l'ifdp.
Au debout tout aller bien, mais je ne trouve pas de stage aucun laboratoire accepte des stages de 1 semaine seulement.
Je me décide donc a arrêter cette formation de plus je trouve qu'il n'y a aucun suivi personne ne répond a mes Mails et a mes appels. Je contacte donc l'école afin se savoir comment arrêter la formation. On me dit que je ne peux arrêter car les 3 mois de résiliations sont dépassés .. Je suis donc tombé sur votre forum. Cela m'inquiète de recevoir des lettres ou des appels de l'ifdp si j'arrête les prélèvements au près de ma banque. Je voudrais être sur qu'en faisant ça et en ne répondant n'y aux lettres ou aux appels je n'aurais pas de problèmes avec la justice plus tard. Et si qqun a suivi ces conseils et n'a pas eu de pb suite a cela.
Merci d'avance de votre réponse
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés